



---

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 15 Novembre 2021  
Compte rendu N° CM-11/2021

### Préambule

Ce lundi soir, l'ensemble des conseillers municipaux se réunissent dans les locaux de la mairie, en salle du conseil. Conformément aux recommandations gouvernementales, les gestes-barrière et le port du masque obligatoires sont strictement respectés.

#### Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Madame Sylvie DESLIENS, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale,
- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale,
- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal,
- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,

#### Est absente excusée :

- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale, ayant donné son pouvoir à Monsieur Guillaume VILLAIN

#### Sont absents non excusés :

- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale,
- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal.

La réunion du conseil municipal débute le lundi 15 novembre 2021 à 19 heures 30 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, est le suivant :

1. Délibération sur le Pacte de Gouvernance de la CCN
2. Délibération sur les nouveaux statuts de la CCN
3. Délibération pour virement de crédit
4. Délibération pour les charges scolaires de l'année scolaire 2020/2021
5. Présentation des travaux des différentes commissions
6. Questions diverses

## 1. Délibération sur le Pacte de Gouvernance de la CCN

Monsieur le Maire explique, suite à la présentation de Mme Raphaëlle LANTHIER, Présidente de la Communauté de Communes du Nogentais (CCN), lors du dernier Conseil Municipal, qu'une délibération des élus de la Commune doit désormais acter le principe de ce Pacte de Gouvernance que souhaite mettre en place la CCN.

Il rappelle les possibilités données par celui-ci pour proposer aux communes des moyens humains de remplacement, des moyens matériels éventuels ainsi que le financement de projets exceptionnels.

Mme BORTOLOTTI pose la question du recrutement de ces personnels mis à disposition et de leur formation. Monsieur Le Maire rappelle que le vote ne validera qu'une étude de faisabilité dans un premier temps. Toutes les communes de l'intercommunalité sont concernées par ce vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter l'étude de faisabilité de ce Pacte de Gouvernance.

*Pour : 10 voix*

*Contre : 1 Voix*

*Abstention : 2 voix*

## 2. Délibération sur les nouveaux statuts de la CCN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes du Nogentais a proposé la modification de ses statuts lors de sa séance du 18 octobre 2021.

Cette révision permet de modifier ou compléter le libellé de compétences existantes, soit par obligation légale, soit pour correspondre davantage à l'exercice réel de la compétence.

Il convient par cette révision de :

- modifier le terme « compétences optionnelles » en « compétences supplémentaires »
- modifier les « compétences facultatives » en « compétences supplémentaires »
- supprimer l'article 4 « composition du conseil et répartition des délégués »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-17,

Vu le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Nogentais,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ADOPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du nogentais ainsi :

- modification du terme « compétences optionnelles » en « compétences supplémentaires »

- modification du terme « compétences facultatives » en « compétences supplémentaires »
- suppression l'article 4 « composition du conseil et répartition des délégués »

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier

*Pour : 11 voix*

*Contre : 1 voix*

*Abstention : 1 voix*

### 3. Délibération pour virement de crédit

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de St Aubin a perçu sur le budget communal de 2020, une somme de 242€ correspondant à une allocation CFE, alors qu'elle n'était pas destinataire de celle-ci.

Afin de régulariser cette recette, il est nécessaire d'émettre un mandat au compte 673 (titre annulé sur exercice antérieur) d'un montant de 242€.

Pour abonder ce compte, Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant :

Crédit à réduire		Crédit à ouvrir	
Section Fonct. Cpte 615221	-250€	Section Invest. Cpte 673	+250€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés ce mouvement comptable sur le budget communal 2021.

*Pour : 12 voix*

*Contre : 1 voix*

*Abstention : 0 voix*

### 4 Délibération sur les charges scolaires de l'année 2020/2021

Monsieur le Maire présente le tableau des charges scolaires de l'année scolaire 2020/2021 qui court du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 30 juin 2021.

Cette répartition concerne 126 enfants (67 primaires et 59 maternelles) provenant de cinq communes : Saint-Aubin (68), Ferreux-Quincey (38), Fontaine-Mâcon (17), Marnay-Sur-Seine (2) et Soligny-Les-Etangs (1).

Ces charges sont proratisées en fonction du nombre d'enfants et réparties pour chacune des communes.

Elles représentent un total de 87 114,63 euros.

Une question est posée sur les charges de personnel ; la réponse en détail sera apportée lors du prochain conseil municipal ; la délibération est donc reportée.

### 5 Présentation des travaux des différentes commissions

#### a. Education et Jeunesse

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la Directrice de l'école de Saint-Aubin, Mme BRIQUET souhaiterait proposer deux séances de 45 minutes par semaine d'aide aux devoirs pour les enfants scolarisés dans l'école.

Le conseil est d'accord sur le principe à condition qu'une étude soit faite par la Directrice quant aux besoins exprimés par les familles (notamment le nombre d'enfants potentiellement concernés).

*Pour : 12 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 1 voix*

Un deuxième point concerne la proposition de l'Inspection d'Académie d'enrichir la bibliothèque de l'école avec un budget d'acquisition de livres à hauteur de 1500 euros. La question est posée pour savoir si la Mairie est susceptible d'abonder ce fond.

Les élus, après débat, proposent d'abonder ce fond à hauteur de 200 euros supplémentaires.

*Pour : 11 voix*

*Contre : 2 voix*

*Abstention : 0 voix*

Le dernier point a pour sujet le budget des cadeaux de Noël de l'école. Chaque année, le conseil municipal de Saint-Aubin propose un budget d'achat de cadeaux pour permettre au Père Noël de déposer des cadeaux à l'intention des classes de l'école.

Un budget exceptionnel de 1000 euros est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### b. Voirie, Réseaux et Transports

M. Frédéric DESCHATRETTE fait le point sur les derniers travaux réalisés dans la commune pour répondre aux levées des réserves. Il rappelle la difficulté de travailler avec des entreprises qui ne préviennent que trop rarement de leur intervention sur la commune sans arrêté municipal à cet effet. Ainsi, jour de conseil, le marquage des rues a été réalisé par une entreprise mandatée par SOGEA, qui n'était elle-même, pas prévenue de cette intervention. Il regrette que ces travaux ne puissent se faire sereinement dans le respect des habitants de notre village.

M. Thierry BENOIT présente de nouveaux travaux à venir : la rénovation de notre station d'épuration.

Il en explique le fonctionnement brièvement aux élus ainsi que les enjeux. Le système de filtration des roseaux est aujourd'hui particulièrement empêché et des débordements ont lieu ce qui mobilise fortement nos agents communaux pour y remédier.

Pour rappel, la date de mise en service de la station date de 2004. Généralement, une station de ce type est calibrée pour une durée de fonctionnement sans travaux de 15 années environ. Grâce à l'entretien régulier des agents communaux, elle est toujours fonctionnelle mais avec des interventions de plus en plus régulières. Il est donc nécessaire de répondre à une rénovation de celle-ci. A cet effet, un groupe de travail composé de Messieurs Thierry BENOIT, Frédéric DESCHATRETTE et Olivier ROTSAERT s'est réuni et a repris le dossier de l'existant. La prochaine étape consistera en un diagnostic des dommages afin d'établir un budget et un calendrier des travaux. La SATESE, service d'accompagnement technique de notre commune, sera sollicitée également en ce sens.

Monsieur Le Maire rappelle que cette ligne a été budgétisée et que les travaux sont nécessaires.

M. Thierry BENOIT ajoute enfin que les postes électriques du réseau d'assainissement seraient aussi à rénover car vétustes. Ceux-ci n'ont pas été budgétés lors des travaux d'assainissement réalisés depuis 2019.

M. Frédéric DESCHATRETTE fait le point enfin sur les dégâts de la dernière tempête qui est passée sur notre village. De nombreux dommages sont à relever sur des habitations et beaucoup d'arbres ont été déracinés le long de l'Ardusson. Il rappelle que les bords de l'Ardusson doivent être entretenus par les riverains et qu'ils sont soumis

à cette obligation. Avec Monsieur Le Maire et l'association de pêche de Saint-Aubin, ils ont pu constater les effets de cette tempête sur le cours d'eau. Une intervention des pêcheurs sera organisée prochainement avec des élus pour aider au nettoyage des arbres tombés ce dernier.

## 6 Questions diverses

### - **Concessions au cimetière de Saint-Aubin**

La question est posée par une habitante du village concernant les tombes qui semblent à l'abandon. Elle demande s'il est possible d'intervenir sur ces tombes.

Monsieur Le Maire indique qu'il y a suffisamment de places actuellement au cimetière et que la déclaration d'abandon n'est pas à l'ordre du jour. Il rappelle que les concessions ciblées sont dites « perpétuelles ».

### - **Demandes de subventions**

Deux associations sollicitent la commune pour des subventions : AFM Téléthon et PEP 10.

Un courrier sera fait pour proposer à ces associations de s'inscrire pour la prochaine campagne de subventions en février 2022.

### - **Entretien des chemins communaux**

M. BOIREAU demande si le chemin qui mène à sa propriété sera bientôt entretenu.

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE indique qu'un entretien annuel des abords des chemins communaux est réalisé sur la commune en hiver (l'an passé, il a été réalisé en décembre 2020). Ce chemin n'est pas le seul concerné par cet entretien et il apparaît aussi nécessaire de reprofiler ou reboucher certains d'entre eux. A ce titre, un partenariat est en cours d'élaboration avec le Lycée des Métiers du BTP Les Pannevelles de Provins et sa section de Conducteurs d'engins de TP qui pourraient réaliser un « chantier école » sur notre commune au Printemps.

La séance est levée à 21 heures 35 minutes.

*Fait et clos le Lundi 6 Décembre 2021.*

**Le Maire**



**Le Secrétaire**